

Produits alimentaires périmés : 35 dossiers devant la justice à Fes

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 17-08-2007 23:23:43

Trente-cinq dossiers relatifs à des produits alimentaires impropres à la consommation ont été soumis au tribunal de première instance de Fès, durant les deux mois derniers, selon la délégation provinciale de l'agriculture (DPA).

Ces produits alimentaires impropres à la consommation qui ont été révélés par le service de contrôle et de répression des fraudes, concernent, en particulier, le lait, les conserves végétales, les épices, les viandes et les boissons gazeuses.

Dans ce cadre, les opérations de contrôle entreprises ont consisté en le prélèvement de 49 échantillons sur les produits alimentaires et leur transmission au laboratoire pour analyse, indique la même source, précisant que ces échantillons ont été prélevés auprès des producteurs, des dépositaires, des grossistes, des détaillants, des ambulants, des économats et des grandes surfaces.

D'autres actions permanentes relatives au contrôle non contentieux ont été réalisées. Il s'agit de 100 opérations de contrôle de la qualité et de l'étiquetage, 50 autres d'examen de l'emballage, 50 vérifications des conditions d'entreposage et 60 actions de sensibilisation.

Par ailleurs, durant le mois d'avril dernier, le service d'hygiène a procédé au contrôle de 49 unités de transformation, de conditionnement et de distribution des produits destinés à la consommation ou à l'utilisation pour des fins de production alimentaire.

MAP